



Bureau de normalisation
du Québec

BNQ 0605-100/2019 R1

**Aménagement paysager
à l'aide de végétaux**

NORME

BNQ 0605-100/2019 R1

Aménagement paysager
à l'aide de végétaux



Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation qui fait partie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

DEUXIÈME ÉDITION — 2019-06-17

Cette nouvelle édition remplace celle du 21 septembre 2001.

L'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera commencé au plus tard à la fin de juin 2029.

Ce document est seulement une réimpression (nouveau tirage).

ICS : 65.020.40

ISBN 978-2-551-26445-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-26446-9 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes par un comité de normalisation formé des membres suivants :

Fournisseurs

CHAGNON, Émilie	Matériaux paysagers Savaria
DESMARAIS, Christian	Paysage Sud-Ouest
LAGANIÈRE, Marc	Québec Multiplants
RODIER, David	Paysages Rodier — Représentant l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)

Intérêt général

DAGENAIS, Danielle	Université de Montréal — École d'urbanisme et d'architecture de paysage
GRÉGOIRE, Luc	Québec Vert
HANNA, Meagan	Société internationale d'arboriculture — Québec (SIAQ)
LALIBERTÉ, Guy	Institut de technologie agroalimentaire (ITA) — Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)
LÉVESQUE, Micheline	Solutions alternatives environnement

Utilisateurs

BÉDARD, Guy	Ministère des Transports du Québec (MTQ)
DOYON, Jean-François	Lemay — Représentant l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)

GENDRON, Frédéric Ville de Montréal

ST-JEAN, Danielle Ville de Granby

Coordination

ALLARD, Danielle (normalisatrice) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

GINGRAS, Marie-Claude* (normalisatrice) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Révision linguistique

GILES, Éveline (révisseuse linguistique) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

La collaboration ou la participation des personnes suivantes est également à souligner :

BEUSOLEIL, Lynda Québec Vert

CAMPBELL, Audrey Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

CAYA, Catherine Ville de Montréal — Arrondissement de Saint-Laurent

CHABOT, Martin Aménagements Passion Paysages

DARVEAU, Marie-Claude Groupe Richer

DESJOURDY, Alain Scotts Canada

FAFARD, Patrick Institut de technologie agroalimentaire (ITA) — Campus de Saint-Hyacinthe

GENDREAU, Mathieu Écogénie

GOSELIN, Guy Symbiose Paysage

JARRY, Naomi Collège Montmorency

HOUDE, Benoît Écogénie

LABRIE, Geneviève Ministère des Transports du Québec (MTQ)

* Au moment de la publication du présent document, cette personne avait cessé de travailler pour le Bureau de normalisation du Québec.

LAGUEUX, Sylvie	Commission de la capitale nationale
LAMBERT, Yvan	Ville de Saint-Jérôme
LAPERLE, David	Hydrosol Ensemencement
LAPERLE, Hugo	Ville de Candiac
LÉGARÉ, Marc	Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
MADISON, Christine	WSP
PEPIN, Véronique	Les Jardins de Babylone
ROUSSEAU, Yohann**	Paysages Rodier
TREMBLAY, Carole	Trame-Verte
TREMBLAY, Gynnée	Société internationale d'arboriculture — Québec (SIAQ) et Trame-Verte
WHITE, Charles	Écogénie

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel issu de l'accord du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 conclu entre, d'une part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et, d'autre part, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

L'élaboration du présent document a également été rendue possible grâce au soutien financier de Québec Vert et des organisations suivantes : Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ), Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), Société internationale d'arboriculture — Québec (SIAQ), Association Irrigation Québec (AIQ) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

** Au moment de la publication du présent document, cette personne avait cessé de travailler pour cette entreprise.

SOMMAIRE DES SECTIONS

	Page
SECTION I : DÉFINITIONS	1
SECTION II : PRÉSERVATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES LORS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	11
SECTION III : PRÉPARATION DES SURFACES	53
SECTION IV : TERREAUX	63
SECTION V : ENGAZONNEMENT	71
SECTION VI : ENSEMENCEMENT	77
SECTION VII : RÉNOVATION DES SURFACES ENGAZONNÉES ET ENSEMENCÉES	83
SECTION VIII : RESTAURATION ÉCOLOGIQUE, VÉGÉTALISATION ET STABILISATION DES RIVES ET DES TALUS	85
SECTION IX : PLANTATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	103
SECTION X : PLANTATION DE PLANTES ANNUELLES ET VIVACES, Y COMPRIS DE PLANTES À BULBE	133
SECTION XI : AMÉNAGEMENT DE MOSAÏCULTURES	141
SECTION XII : PLANTATION DE MURS VÉGÉTALISÉS	153

SOMMAIRE

	Page
SECTION I : DÉFINITIONS	1
I-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
I-2 DÉFINITIONS	1
ANNEXE I-A — RÉFÉRENCES INFORMATIVES	8
ANNEXE I-B — BIBLIOGRAPHIE	9
SECTION II : PRÉSERVATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES LORS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	11
II-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	11
II-2 RÉFÉRENCE NORMATIVE	11
II-3 PRÉSERVATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	11
II-3.1 IMPORTANCE DE LA PRÉSERVATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	11
II-3.2 EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSERVATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	13
II-3.3 LOIS ET RÈGLEMENTS	13
II-4 PLANIFICATION DES TRAVAUX	14
II-4.1 INVENTAIRE PRÉALABLE DES ÉLÉMENTS NATURELS DU SITE	14
II-4.2 INVENTAIRE ARBORICOLE POSTÉRIEUR AU DÉPÔT DU PLAN D'IMPLANTATION	15
II-4.3 ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR LA VÉGÉTATION ET MESURES D'ATTÉNUATION	15
II-5 RÉALISATION DES TRAVAUX	15
II-5.1 PRIORITÉ ET RESPONSABILITÉ DES INTERVENTIONS	15
II-5.2 TRAVAUX ARBORICOLES ET HORTICOLES PRÉVENTIFS	15
II-5.3 MÉTHODE DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION	16
II-5.4 MESURES DE PROTECTION	17
II-5.5 MESURES D'ATTÉNUATION	18
II-5.6 ARROSAGE	24

II-6	SUIVI APRÈS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	25
TABLEAU II-1	— ZONE DE PROTECTION OPTIMALE (ZPO) DES ARBRES	26
FIGURE II-1	— EXEMPLE DE PLAN DES ZONES DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION	29
FIGURE II-2	— EXEMPLE DE CROQUIS DES ZONES DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION	30
FIGURE II-3	— EXEMPLES DE MESURE DU DIAMÈTRE À HAUTEUR DE POITRINE (DHP)	31
FIGURE II-4	— EXEMPLE DE DÉLIMITATION D'UNE ZPO À L'AIDE D'UNE BARRIÈRE DE PROTECTION	32
FIGURE II-5	— EXEMPLE DE BARRIÈRE DE PROTECTION POUR DÉLIMITER LA ZPO	33
FIGURE II-6	— EXEMPLE DE BARRIÈRE DE PROTECTION AUTOPORTANTE POUR DÉLIMITER LA ZPO	34
FIGURE II-7	— EXEMPLE DE PROTECTION INDIVIDUELLE DU TRONC ET DES TIGES AVEC MESURE D'ATTÉNUATION (ZONE DE CIRCULATION)	35
FIGURE II-8	— DÉBLAI ET REHAUSSEMENT DE MOINS DE 200 mm	36
FIGURE II-9	— DÉBLAI ET REHAUSSEMENT DE PLUS DE 200 mm	37
ANNEXE II-A	— TABLEAU DÉCRIVANT LES INTOLÉRANCES RELATIVES DES ARBRES ET DES ARBUSTES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	38
	TABLEAU II-A.1 — INTOLÉRANCES RELATIVES DES ARBRES ET DES ARBUSTES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	38
ANNEXE II-B	— RÉFÉRENCES INFORMATIVES	50
ANNEXE II-C	— BIBLIOGRAPHIE	51
SECTION III	: PRÉPARATION DES SURFACES	53
III-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	53
III-2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	53
III-2.1	DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	53
III-2.2	DOCUMENT GOUVERNEMENTAL	54
III-3	EXIGENCES GÉNÉRALES	54
III-3.1	ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DU SITE	54
III-3.2	OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LE SITE	54
III-3.3	AMÉNAGEMENT DES SURFACES	56
III-3.4	GESTION DES EAUX DE SURFACE	56
III-3.5	TERRASSEMENT BRUT	57
III-3.6	TERRASSEMENT DE FINITION	58

III-4	ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DU SOL DE SURFACE	59
III-4.1	MOMENT DU PRÉLÈVEMENT	59
III-4.2	PRÉLÈVEMENT SUR LE TERRAIN	59
III-4.3	PRÉLÈVEMENT APRÈS LA FORMATION DE LA PILE DE RÉSERVE	60
III-4.4	PARAMÈTRES À ANALYSER	60
FIGURE III-1	— EXEMPLE DE DRAINAGE DES EAUX DE SURFACE	61
FIGURE III-2	— EMLACEMENT DES PRÉLÈVEMENTS SUR UN TERRAIN POUR LA PRISE D'UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF	62
SECTION IV	: TERREAUX	63
IV-1	OBJET	63
IV-2	DOMAINE D'APPLICATION	63
IV-3	RÉFÉRENCES NORMATIVES	63
IV-3.1	DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	63
IV-3.2	DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX	64
IV-4	EXIGENCES GÉNÉRALES	64
IV-5	EXIGENCES PARTICULIÈRES	65
IV-5.1	TERREAUX MINÉRAUX	65
IV-5.2	TERREAUX ORGANIQUES	65
IV-5.3	SOL STRUCTURAL	65
IV-6	MÉTHODES DE CONTRÔLE	66
IV-7	ENTREPOSAGE SUR LE CHANTIER	66
TABLEAU IV-1	— PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DES TERREAUX MINÉRAUX SELON L'USAGE PRÉVU	67
TABLEAU IV-2	— PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DES TERREAUX ORGANIQUES	68
TABLEAU IV-3	— ANALYSE CHIMIQUE DES TERREAUX	69
TABLEAU IV-4	— ÉQUIVALENCES ET INTERPRÉTATION DE LA CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE D'UN SOL (SALINITÉ) SELON LES MÉTHODES D'ANALYSE SS-1 (SSE) ET CO-1 (1 : 2) DU CONSEIL DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU QUÉBEC (CPVQ)	70
SECTION V	: ENGAZONNEMENT	71
V-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	71
V-2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	71
V-3	ENGAZONNEMENT PAR PLAQUES	71
V-3.1	QUALITÉ DE LA TERRE DE PLANTATION	71
V-3.2	QUALITÉ DU GAZON EN PLAQUES	72
V-3.3	LIVRAISON	72

V-3.4	MODE D'EXÉCUTION	72
FIGURE V-1 —	POSE DU GAZON EN PLAQUES	75
FIGURE V-2 —	PROFIL DES PENTES EN PELOUSE	76
SECTION VI :	ENSEMENCEMENT	77
VI-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	77
VI-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	77
VI-3	ENSEMENCEMENT DE GRAMINÉES, DE LÉGUMINEUSES ET D'AUTRES PLANTES HERBACÉES	77
VI-3.1	GÉNÉRALITÉS	77
VI-3.2	ENSEMENCEMENT MÉCANIQUE ET À LA VOLÉE	79
VI-3.3	ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE	80
TABLEAU VI-1 —	PURETÉ ET TAUX DE GERMINATION DES SEMENCES	82
SECTION VII :	RÉNOVATION DES SURFACES ENGAZONNÉES ET ENSEMENCÉES	83
VII-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	83
VII-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	83
VII-3	GÉNÉRALITÉS	83
VII-4	RÉNOVATION DES SURFACES ENGAZONNÉES OU ENSEMENCÉES	83
VII-4.1	GÉNÉRALITÉS	83
VII-4.2	RÉENGAZONNEMENT	84
SECTION VIII :	RESTAURATION ÉCOLOGIQUE, VÉGÉTALISATION ET STABILISATION DES RIVES ET DES TALUS	85
VIII-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	85
VIII-2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	85
VIII-2.1	DOCUMENT D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	86
VIII-2.2	LOIS, RÈGLEMENTS OU DOCUMENTS DE MÊME NATURE	86
VIII-3	MATÉRIEL VÉGÉTAL	86
VIII-3.1	EXIGENCES GÉNÉRALES	86
VIII-3.2	BOUTURES ET BRANCHES À REJETS : EXIGENCES RELATIVES AU MATÉRIEL VÉGÉTAL	87
VIII-3.3	PLANTES ENRACINÉES	87
VIII-3.4	SEMENCES	88
VIII-4	PHYTOTECHNOLOGIE DE STABILISATION DES TALUS ET DES RIVES	90
VIII-4.1	GÉNÉRALITÉS	90
VIII-4.2	BOUTURAGE	90

VIII-4.3	TECHNIQUE DE RANG DE BRANCHES À REJETS	90
VIII-4.4	FAGOTTAGE	90
VIII-4.5	FASCINAGE	90
VIII-4.6	INSTALLATION DE MATELAS DE BRANCHES	91
VIII-4.7	TRESSAGE	91
VIII-4.8	TECHNIQUE DU PEIGNE	91
VIII-5	INSTALLATION DE CAISSONS EN BOIS	91
VIII-6	CHOIX DES PLANTES	92
VIII-7	ENSEMENCEMENT	92
ANNEXE VIII-A —	EXEMPLES DE TECHNIQUES DE PHYTOTECNOLOGIE POUR LA STABILISATION DES TALUS ET DES RIVES	93
FIGURE VIII-A.1 —	EXEMPLE DE BOUTURAGE	93
FIGURE VIII-A.2 —	EXEMPLE DE RANG DE BRANCHES À REJETS	94
FIGURE VIII-A.3 —	EXEMPLE DE FAGOTTAGE	95
FIGURE VIII-A.4 —	EXEMPLE DE FASCINAGE	96
FIGURE VIII-A.5 —	EXEMPLE D'INSTALLATION DE MATELAS DE BRANCHES	97
FIGURE VIII-A.6 —	EXEMPLE DE TRESSAGE	98
FIGURE VIII-A.7 —	EXEMPLE DE PEIGNE	99
FIGURE VIII-A.8 —	EXEMPLE DE CAISSON EN BOIS	100
ANNEXE VIII-B —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	101
SECTION IX :	PLANTATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	103
IX-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	103
IX-2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	103
IX-3	EXIGENCES GÉNÉRALES	103
IX-3.1	OBJECTIFS DU PROJET DE PLANTATION	103
IX-3.2	ANALYSE DU SITE ET DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	104
IX-3.3	PROVENANCE ET QUALITÉ	104
IX-3.4	CHOIX DES VÉGÉTAUX	105
IX-3.5	APPROVISIONNEMENT	105
IX-3.6	MANUTENTION, TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	106
IX-3.7	AMÉNAGEMENT DE LA FOSSE DE PLANTATION	106
IX-3.8	AMENDEMENT ET FERTILISATION DE CORRECTION	107
IX-3.9	BIOSTIMULANT	107
IX-3.10	STABILISATION TEMPORAIRE DES ARBRES	107
IX-3.11	DISPOSITIFS DE PROTECTION DES ARBRES	108
IX-3.12	CORRECTIFS STRUCTURAUX ET PHYTOSANITAIRES MINEURS À LA PLANTATION	108
IX-3.13	SOL COMPACT ET INFILTRATION D'EAU DÉFICIENTE	109

IX-4	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	109
IX-4.1	ARBRES ET ARBUSTES À RACINES NUES	109
IX-4.2	ARBRES ET ARBUSTES EN MOTTE	110
IX-4.3	ARBRES ET ARBUSTES CULTIVÉS DANS DES CONTENANTS	112
IX-4.4	PLANTATION EN TALUS	113
IX-5	TRANSPLANTATION DES ARBRES ET DES ARBUSTES	114
IX-5.1	OBJECTIFS DE LA TRANSPLANTATION	114
IX-5.2	FAISABILITÉ DU PROJET DE TRANSPLANTATION	114
IX-5.3	MÉTHODOLOGIE	114
IX-6	SUIVIS POSTPLANTATION	118
IX-6.1	RECOMMANDATIONS	118
IX-6.2	ARROSAGE	119
FIGURE IX-1	— ARBUSTE À RACINES NUES	120
FIGURE IX-2	— EXEMPLES DE SYSTÈMES DE STABILISATION	121
FIGURE IX-3	— FOSSE DE PLANTATION	122
FIGURE IX-4	— EXEMPLE DE PLANTATION AVEC REHAUSSEMENT DU TERRAIN SUR UN SOL EXISTANT PROBLÉMATIQUE	123
FIGURE IX-5	— ENLÈVEMENT DU MATÉRIAU DE SOUTIEN DE LA MOTTE	124
FIGURE IX-6	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN CONIFÈRE	125
FIGURE IX-7	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN FEUILLU À L'AIDE DE HAUBANS	126
FIGURE IX-8	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN ARBUSTE EN CONTENANT	127
FIGURE IX-9	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN FEUILLU À L'AIDE D'UN ANCRAGE SOUTERRAIN	128
FIGURE IX-10	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN FEUILLU STABILISÉ PAR UN TUTEUR (ENLÈVEMENT PARTIEL DU MATÉRIAU DE SOUTIEN ET DE RECOUVREMENT)	129
FIGURE IX-11	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN FEUILLU STABILISÉ PAR UN TUTEUR (ENLÈVEMENT DE TOUT LE MATÉRIAU DE SOUTIEN ET DE RECOUVREMENT)	130
FIGURE IX-12	— EXEMPLE DE PLANTATION D'UN FEUILLU STABILISÉ PAR DEUX TUTEURS	131
FIGURE IX-13	— EXEMPLE DE PLANTATION EN TALUS	132
SECTION X	: PLANTATION DE PLANTES ANNUELLES ET VIVACES, Y COMPRIS DE PLANTES À BULBE	133
X-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	133

X-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	133
X-3	EXIGENCES GÉNÉRALES	133
X-3.1	OBJECTIFS	133
X-3.2	PROVENANCE ET QUALITÉ	134
X-3.3	CHOIX ET EMPLACEMENT	134
X-3.4	TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	134
X-3.5	QUALITÉ DE LA TERRE DE PLANTATION	134
X-3.6	AMENDEMENT ET FERTILISATION DU SOL DE SURFACE	134
X-3.7	FERTILISATION	135
X-3.8	BIOSTIMULANT	135
X-3.9	PROTECTION HIVERNALE	135
X-3.10	SOL GELÉ OU DÉTREMPÉ	135
X-4	EXIGENCES PARTICULIÈRES	136
X-4.1	PLANTES ANNUELLES	136
X-4.2	PLANTES VIVACES	137
X-4.3	PLANTES À BULBE	138
FIGURE X-1 —	EXEMPLE DE LIT DE PLANTATION	139
FIGURE X-2 —	EXEMPLES DE BULBES AVEC SPÉCIFICATIONS DE PROFONDEUR DE PLANTATION	140
SECTION XI :	AMÉNAGEMENT DE MOSAÏCULTURES	141
XI-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	141
XI-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	141
XI-3	EXIGENCES GÉNÉRALES	141
XI-3.1	GÉNÉRALITÉS	141
XI-3.2	PROVENANCE ET QUALITÉ DES PLANTES	142
XI-4	MOSAÏCULTURES BIDIMENSIONNELLES	142
XI-4.1	PLANIFICATION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	142
XI-4.2	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	144
XI-4.3	NETTOYAGE PRINTANIER ET PRÉPARATION DU SOL	144
XI-4.4	PLANTATION	145
XI-5	MOSAÏCULTURES TRIDIMENSIONNELLES	147
XI-5.1	GÉNÉRALITÉS	147
XI-5.2	PLANIFICATION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES	147
XI-5.3	RÉCUPÉRATION DE LA STRUCTURE	148
XI-5.4	PRÉPARATION À LA PLANTATION	149
XI-5.5	PLANTATION	150
FIGURE XI-1 —	EXEMPLE D'ÉCHAFAUDAGE	152
SECTION XII :	PLANTATION DE MURS VÉGÉTALISÉS	153
XII-1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	153

XII-2	RÉFÉRENCE NORMATIVE	153
XII-3	GÉNÉRALITÉS	153
XII-4	CHOIX DES PLANTES	154
XII-4.1	GÉNÉRALITÉS	154
XII-4.2	PROVENANCE ET QUALITÉ	154
XII-4.3	CHOIX ET EMPLACEMENT DES PLANTES	154
XII-5	AMENDEMENT ET FERTILISATION	154
XII-6	PLANTATION	155
FIGURE XII-1	— EXEMPLE DE MUR VÉGÉTALISÉ	156

AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'AIDE DE VÉGÉTAUX — SECTION I : DÉFINITIONS

I-1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente section a pour objet de définir les termes utilisés dans les autres sections de la présente norme.

I-2 DÉFINITIONS

Pour les besoins du présent document, les termes suivants sont ainsi définis :

adventice, adj. Se dit d'une plante étrangère à une culture et qui n'a pas été intentionnellement propagée.

adventice, n. f. (syn. : mauvaise herbe, n. f., plante indésirable, n. f.) Plante herbacée ou ligneuse, vivace ou annuelle, croissant dans un endroit où sa présence est non désirée et venant interférer avec la bonne croissance des plantes voulues dans les lieux, ou croissant dans un lieu où aucun végétal n'est désiré.

aération du sol, n. f. Intervention permettant de réduire la densification du sol et d'en améliorer la structure par différentes techniques telles que la création de trous ou l'injection d'air.

agent fixateur, n. m. Produit qui, en mélange avec l'eau d'arrosage, permet de maintenir ensemble les particules du paillis en une mince couche sur le sol ensemencé.

amendement, n. m. Matière organique ou minérale qu'on incorpore au sol afin d'en améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques.

amendement minéral, n. m. Substance sans matière organique qui améliore les propriétés physiques ou chimiques ou l'activité biologique des sols. (Référence : ISO 8157 [formulation modifiée].)

amendement organique, n. m. Produit d'origine végétale ou animale, apporté principalement pour améliorer les propriétés physiques et l'activité biologique des sols. (Référence : ISO 8157 [formulation modifiée].)